

Afrique

Afrique centrale et Grands Lacs

Situation au Tchad et au Soudan

Afrique orientale et Corne de l'Afrique

Afrique occidentale

Afrique australe

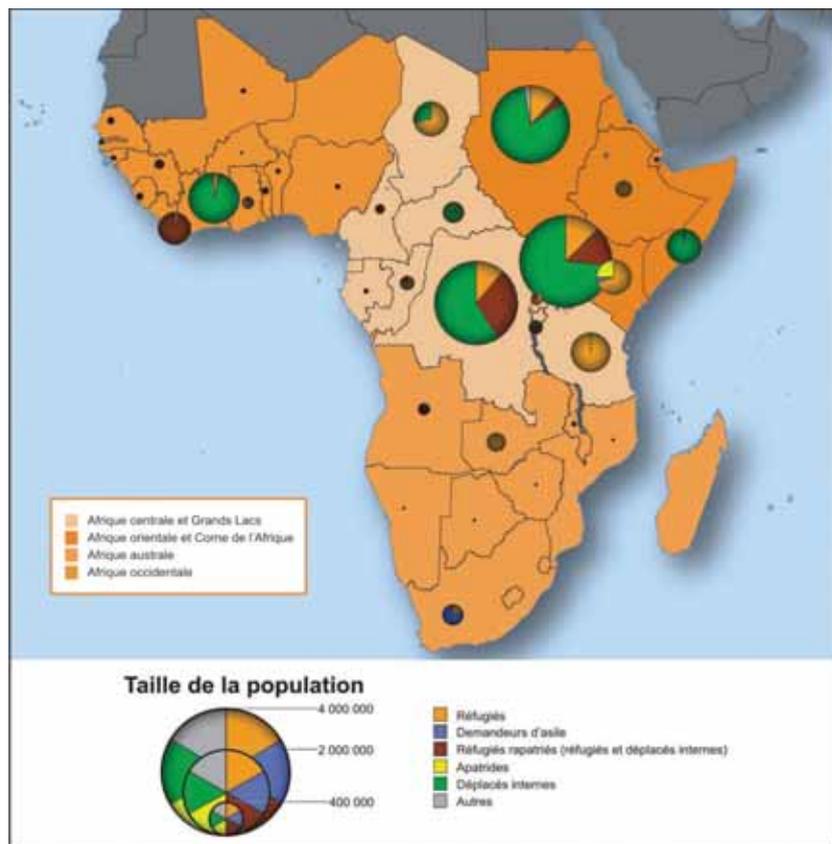


Afrique

Environnement opérationnel

L'année 2007 a été marquée par une consolidation de la paix dans plusieurs pays africains, ce qui a permis à des milliers de réfugiés de regagner leurs foyers. Cependant, le déplacement forcé et massif de populations reste une dure réalité sur le continent. L'Afrique abrite le quart des réfugiés (2,4 millions) qui relèvent du mandat de l'UNHCR de par le monde et comprend trois des cinq pays qui génèrent les exodes les plus massifs de réfugiés : le Soudan, la Somalie et la République démocratique du Congo (RDC). L'Afrique est également le continent le plus touché par des déplacements internes de populations dus à des conflits ; près de la moitié des 24,5 millions de déplacés internes que compte le monde se trouvent sur son sol. En outre, des crises qui éclatent ou qui s'intensifient provoquent d'autres déplacements de populations, en deçà et au-delà des frontières, notamment en Somalie, au Tchad, dans la région du Darfour (Soudan) et en République centrafricaine.

Selon les estimations, près de trois millions de personnes ont été déplacées dans la région Darfour-République centrafricaine-Tchad en raison de la dégradation des conditions de sécurité. L'action humanitaire a été entravée par des difficultés d'accès croissantes au Darfour, où la crise a entraîné de nouveaux déplacements internes et des exodes supplémentaires de réfugiés. Le Tchad et la République centrafricaine connaissent également de nouveaux déplacements de populations, en deçà et au-delà de leurs frontières. La situation humanitaire s'est considérablement aggravée au Tchad oriental, où des attaques lancées contre des villages situés à proximité de la frontière soudanaise ont déraciné des milliers de gens. Entre septembre 2006 et septembre 2007, le nombre de déplacés internes a presque triplé au Tchad et s'élève désormais à 180 000. Quelque 20 000 personnes se sont également enfuies au Darfour au cours de l'année 2007. Au nord de la République centrafricaine, l'insécurité croissante, les graves atteintes aux droits de l'homme et la dégradation très nette de la situation socio-économique ont engendré des exodes de réfugiés en direction du Darfour-Sud, du Tchad méridional et du Cameroun. Le nombre de déplacés internes a également augmenté de 30 pour cent en République centrafricaine, où 212 000 personnes sont désormais touchées.



C'est dans ce contexte, dominé par l'insécurité et des déplacements forcés complexes que l'UNHCR espère qu'une stabilisation de la région, une réduction des déplacements de population et une amélioration de l'accès des organisations humanitaires, prendront forme grâce au prochain déploiement d'une présence multidimensionnelle Nations Unies-Union européenne à l'est du Tchad et d'une force de maintien de la paix Nations Unies-Union africaine au Darfour.

La crise qui sévit au sud et au centre de la Somalie s'est intensifiée au premier semestre 2007. Mogadiscio a été la plus touchée, quelque 400 000 habitants ayant été chassés de la capitale. À la fin du mois de septembre 2007, 750 000 personnes (estimation) étaient déplacées au sud et au centre de la Somalie.

À l'est de la RDC, de nouvelles flambées de violence ont provoqué de nouveaux déplacements de populations. Quelque 300 000 personnes ont été déplacées dans la seule province du Nord-Kivu depuis le début de l'année 2007. La crainte d'une escalade de la violence réduit également les perspectives de rapatriement des réfugiés en RDC.

L'UNHCR a élaboré ou actualisé des plans d'urgence concernant plusieurs situations marquées par une recrudescence des conflits ou des tensions, comme celles observées en Guinée, à l'est de la RDC, en Somalie et au Zimbabwe. Le plan d'urgence pour la Côte d'Ivoire a

également été réactualisé ; même si le processus de paix en cours a ravivé l'espoir d'assister à une réconciliation, à une stabilisation du pays et au retour durable des déplacés internes et des réfugiés.

En effet, si certains pays africains sont en proie à des troubles et des conflits, d'autres progressent en direction de la paix. L'UNHCR poursuit ses activités de rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de l'Angola, du Burundi, du Libéria, de la RDC, du Rwanda, du « Somaliland », du Soudan et du Togo. La conclusion de deux opérations de rapatriement et le lancement de deux autres ont changé la « carte » du rapatriement en Afrique.

Les opérations de rapatriement librement consenti en Angola et au Libéria ont officiellement pris fin en mars et en juin, respectivement. Entretemps, l'UNHCR a entrepris d'organiser le rapatriement des Togolais réfugiés au Bénin et au Ghana, l'objectif étant de conclure les mouvements de retour en 2008. Des mouvements de rapatriement organisés depuis le Mali et le Sénégal vers la Mauritanie devraient débiter à la fin de l'année 2007 et mettre ainsi un terme à une situation d'exil qui, pour certains réfugiés, dure depuis plus de 18 ans.

Quelque 84 000 réfugiés ont regagné leurs pays d'origine, situés dans la région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs, entre janvier et septembre 2007. Parmi eux se trouvaient 20 000 Burundais et 42 000 Congolais (RDC). Si le rythme des retours en direction du Burundi s'est accéléré grâce au lancement d'un projet d'indemnités en espèces, il s'est ensuite ralenti car la situation politique dans le pays donnait des signes de fragilité. Par contre, les réfugiés congolais ont continué à regagner leur pays, en

dépit des conditions de sécurité précaires dans certains secteurs situés à l'est de la RDC. Au cours de la même période, l'opération de rapatriement au Sud-Soudan a progressé à vive allure : plus de 56 000 personnes réfugiées dans des pays de la région ont pris le chemin du retour, la plupart d'entre elles avec l'aide du Haut Commissariat.

Si la situation politique et les conditions de sécurité venaient à s'améliorer dans les pays d'origine au cours des deux prochaines années, environ 210 000 et 183 000 réfugiés devraient respectivement prendre le chemin du retour en 2008 et en 2009. La capacité des intervenants, notamment des organismes humanitaires et des acteurs du développement, des gouvernements et de la communauté des donateurs, à accroître les possibilités de réintégration et les moyens d'existence dans les zones de retour sera un facteur déterminant à cet égard.

Pour remédier à la situation des réfugiés demeurés dans leur pays d'asile, principalement en Afrique occidentale et en Afrique australe, l'UNHCR recherche des possibilités de mettre en œuvre de manière conséquente la Conclusion du Comité exécutif de 2005, qui réaffirmait les avantages de l'intégration sur place. En Afrique occidentale, l'action visant à promouvoir l'intégration sur place de 53 000 réfugiés libériens et sierra-léonais a pris une dimension interorganisations et sous-régionale, avec l'appui vigoureux de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En Angola, l'UNHCR et le Gouvernement se concentrent sur les aspects juridiques de l'intégration sur place. Au Mozambique et en Namibie, le Haut Commissariat et les Gouvernements respectifs s'emploient à mettre au point une stratégie d'intégration sur place, étayée par des programmes de renforcement de



UNHCR/H. Caux

Djabal, Tchad oriental. Les droits fondamentaux et la protection des enfants réfugiés ne peuvent être assurés sans un élément clé : l'accès à l'éducation.

l'autosuffisance. En République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement envisage de faciliter l'intégration sur place des réfugiés burundais qui ont fui leur pays en 1972 et qui vivent dans des zones d'installation depuis.

Tout au long de l'année 2007, la réinstallation a occupé une place importante dans les efforts de l'UNHCR visant à mettre en œuvre des solutions durables. Au premier semestre 2007, quelque 11 000 individus ont été pris en charge dans le cadre de procédures de réinstallation ; les demandes de réinstallation concernaient en particulier des Burundais réfugiés en Tanzanie, des Somaliens réfugiés au Kenya et des Congolais réfugiés dans divers pays. Selon nos estimations, quelque 27 000 réfugiés auront besoin d'être réinstallés en 2008.

En ce qui concerne les réfugiés pour lesquels aucune solution durable n'a encore été identifiée, l'UNHCR s'emploie à renforcer la protection et l'assistance qui leur sont prodiguées, en attachant une importance particulière aux besoins des femmes et des filles. Les femmes ont été enregistrées et se sont vu délivrer des documents individuels dans la plupart des camps de réfugiés ; leur protection s'en est trouvée améliorée et leur accès aux services essentiels facilité. Le Haut Commissariat veille à ce que toutes les femmes en âge de procréer reçoivent une quantité suffisante de protections périodiques ; ainsi, les allocations financières à cet effet ont reçu la priorité dans le budget 2008. Des procédures opérationnelles standard de prévention de la violence sexuelle et sexiste et d'intervention en la matière ont été adoptées ou sont quasiment achevées dans 90 pour cent des opérations de l'UNHCR en Afrique.

D'ici la fin de l'année 2007, le logiciel d'enregistrement *proGres* devrait être mis en service dans tous les pays où le Haut Commissariat est responsable de l'enregistrement, à l'exception de la Somalie. Dans les prochaines années, l'UNHCR se consacrera à la formation de ses homologues gouvernementaux, afin de renforcer leurs capacités d'enregistrement.

Le Haut Commissariat s'est particulièrement attaché à améliorer les normes dans les secteurs clés de la santé, de la nutrition, de la violence sexuelle et sexiste, de l'eau et de l'assainissement, dans les opérations où la situation est la plus critique. Quelques progrès ont d'ores et déjà été observés : au Kenya, les taux de malnutrition sont passés de 22 à 14 pour cent. L'UNHCR continue de se concentrer sur la prévention du VIH et du SIDA et sur la prise en charge des réfugiés dans les programmes nationaux de lutte contre la pandémie. Tous ces secteurs devront faire l'objet d'une attention accrue à l'avenir.

L'UNHCR aide les Gouvernements à assumer pleinement leurs responsabilités en matière de protection : des progrès considérables ont été accomplis sur ce front, notamment en ce qui concerne la mise en place de cadres juridiques régissant la protection des réfugiés. Le Kenya et la Sierra Leone ont adopté des lois nationales sur l'asile. Au Mozambique, les autorités se chargent intégralement des

procédures de détermination du statut de réfugié et de l'enregistrement.

Une prise de conscience accrue du problème de l'apatridie prend forme en Afrique. Afin de s'attaquer à cette question, l'UNHCR a décidé dans un premier temps de recenser les populations apatrides, ainsi que les situations qui pourraient conduire à l'apatridie. Au Niger, le Haut Commissariat a suivi de près les développements en rapport avec la nationalité des nomades mahamides, qui risquent peut-être de devenir apatrides. Il a également aidé des Gouvernements africains à traiter le problème de l'apatridie. En Côte d'Ivoire par exemple, l'UNHCR s'est attaché, en coopération avec les autorités nationales, des organismes des Nations Unies et des acteurs issus de la société civile, à concevoir les campagnes d'information sur les « audiences foraines », assurées par des tribunaux administratifs itinérants pour enregistrer la naissance des personnes qui n'ont pas d'acte de naissance et délivrer des certificats qui serviront de papiers d'identité. L'objectif est de faire en sorte que le plus grand nombre possible de personnes connaissent leurs droits et leur statut au regard de la nationalité.

L'instauration de partenariats a figuré au nombre des priorités tout au long de l'année 2007. Le partenariat de l'UNHCR avec la CEDEAO est un excellent exemple de collaboration fructueuse : il a notamment permis de tirer le meilleur parti des accords régionaux pour promouvoir l'intégration sur place en Afrique occidentale. Le Haut Commissariat a également contribué au renforcement de la capacité d'intervention en cas d'urgence de la CEDEAO. Les efforts pour consolider les alliances avec les organisations africaines, d'envergure régionale ou sous-régionale, seront élargis et poursuivis en 2008. L'UNHCR entend également intensifier sa collaboration avec les ONG et les organisations internationales et saisir les opportunités offertes par les réformes en cours au sein des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'initiative « Unis dans l'action », la Commission de consolidation de la paix et l'approche interorganisations de responsabilité modulaire.

L'UNHCR consolide son rôle dans les opérations où l'approche modulaire a été introduite pour coordonner les interventions interorganisations en faveur des déplacés internes. En 2007, l'approche modulaire a été adoptée en Éthiopie, en République centrafricaine et au Tchad. Le Haut Commissariat intervient en tant que chef de file dans huit pays : la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Libéria, la République centrafricaine, la RDC, l'Ouganda, la Somalie et le Tchad.

Les progrès accomplis dans la recherche de solutions durables ont permis de réajuster les structures et les budgets opérationnels au Siège et sur le terrain ; ainsi, des bureaux ont été fermés et des postes supprimés. Parallèlement, l'UNHCR s'apprête à renforcer son bureau régional pour l'Afrique occidentale, situé à Dakar, à compter de janvier 2008. Avec cette reconfiguration, couplée à la régionalisation des opérations amorcée en janvier 2007 en Afrique australe, une étape clé a été franchie.

Objectifs stratégiques

L'UNHCR a fixé les objectifs suivants pour les opérations menées sur le terrain en Afrique au cours de la période 2008-2009 :

- Garantir une protection efficace en :
 - Renforçant la protection des réfugiés exposés à la violence sexuelle et sexiste, aux sévices et à l'exploitation ;
 - dotant les gouvernements de capacités effectives, adéquates et viables de détermination du statut de réfugié et d'enregistrement.
- Garantir le bien-être socio-économique des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en :
 - améliorant les conditions de vie et en réduisant les risques sanitaires majeurs, notamment la malnutrition, le paludisme, le VIH et le SIDA et les services de santé inadéquats ;
 - analysant toutes les activités opérationnelles en fonction des critères d'âge, de genre et de diversité.
- Mettre en œuvre des solutions durables en :
 - encourageant des solutions durables, notamment pour remédier à la situation des populations réfugiées de longue date.
- Optimiser la réponse aux situations d'urgence en :
 - maintenant une capacité régionale d'intervention en cas d'urgence ;
 - favorisant la sécurité du personnel, des populations relevant de la compétence de l'UNHCR et des biens de l'organisation.
- Les objectifs sus-mentionnés seront poursuivis en accordant une importance particulière aux stratégies et aux priorités de gestion, moyennant :
 - l'instauration de partenariats dynamiques ;
 - le renforcement de la gestion axée sur les résultats, notamment de la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières.

Défis

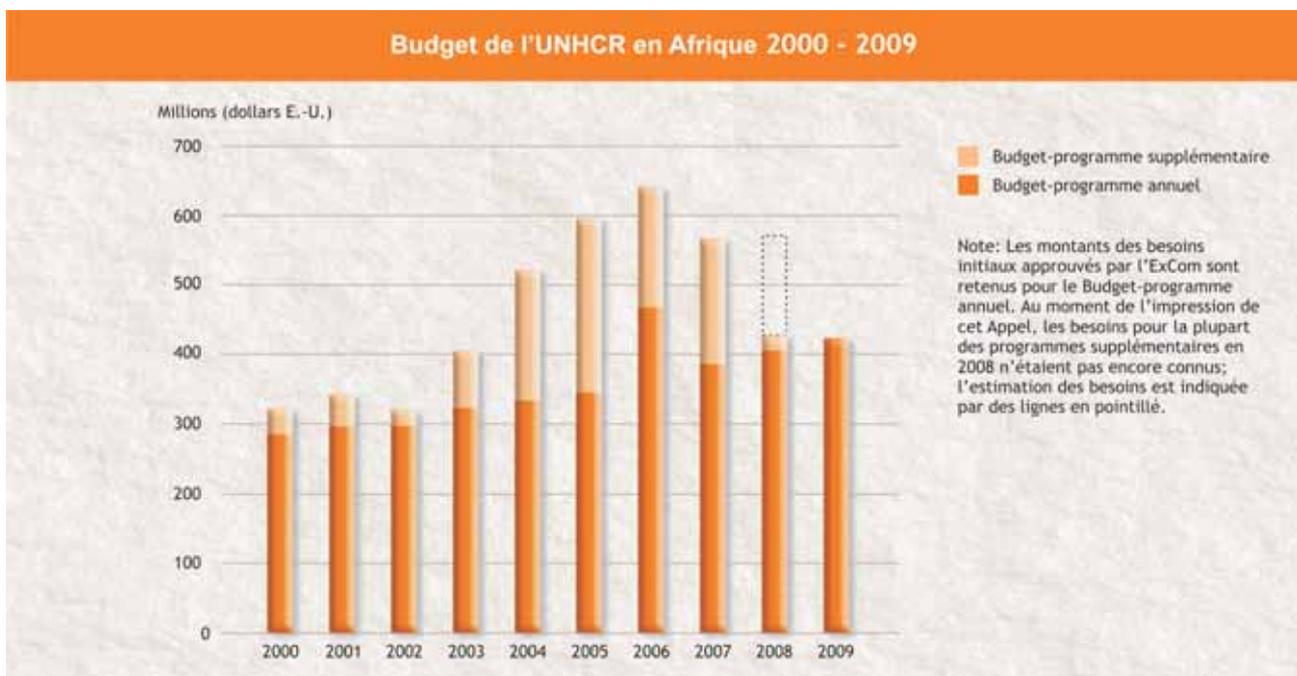
Stabilité politique et sécurité : l'instabilité devrait persister dans certaines régions africaines, ce qui risque d'entraîner des nouveaux déplacements de populations et/ou d'empêcher le retour volontaire de dizaines de milliers de personnes. Outre qu'elle met en danger la vie des bénéficiaires et des travailleurs humanitaires, l'insécurité restreint l'accès humanitaire et entrave l'acheminement de l'aide, ainsi que la protection.

Contraintes logistiques et environnementales : le mauvais état des routes, parfois rendues impraticables par des pluies torrentielles, pose de graves problèmes à l'UNHCR, en particulier lors des opérations de rapatriement librement consenti. Les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations et les sécheresses observées en 2007, compliquent l'acheminement de l'aide et augmentent les besoins humanitaires des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat.

Ressources naturelles : la pénurie de ressources naturelles pourrait accroître les tensions entre les populations déplacées et les communautés qui les accueillent si des mesures ne sont pas prises pour atténuer l'impact écologique de la présence des déplacés.

Moyens d'existence et activités de réintégration : l'impossibilité d'exercer des activités rémunératrices dans les pays d'asile réduit les perspectives d'autosuffisance des réfugiés et contrarie leurs tentatives pour s'intégrer durablement sur place. De même, l'absence d'activités de réintégration et de moyens d'existence dans les pays d'origine nuit à la viabilité des rapatriements.

Prévisibilité des financements : l'UNHCR a besoin de financements prévisibles et adéquats pour cerner des solutions durables et pour aider les personnes qui relèvent de sa compétence à jouir de leurs droits fondamentaux.



Budget (dollars E.U.)							
Pays	2007			2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel
Burundi	23 792 407	0	23 792 407	21 833 225	0	21 833 225	19 647 769
Cameroun	2 036 177	0	2 036 177	3 150 673	0	3 150 673	3 180 673
Gabon	2 274 905	0	2 274 905	1 994 337	0	1 994 337	1 569 494
République centrafricaine	2 013 589	2 860 533	4 874 122	2 133 674	0	2 133 674	2 974 607
République démocratique du Congo	11 520 750	48 776 502	60 297 252	40 922 027	0	40 922 027	64 161 295
République du Congo	4 947 726	2 082 350	7 030 076	5 970 813	0	5 970 813	4 307 344
République-Unie de Tanzanie	24 357 957	4 046 593	28 404 550	24 671 621	0	24 671 621	20 996 629
Rwanda	4 927 870	0	4 927 870	5 450 315	0	5 450 315	5 271 839
Tchad	69 368 365	9 221 809	78 590 174	73 766 150	0	73 766 150	74 824 136
Activités régionales ¹	8 775 000	2 715 000	11 490 000	8 415 000	0	8 415 000	12 000 000
Sous-total - Afrique centrale et Grands Lacs	154 014 746	69 702 787	223 717 533	188 307 835	0	188 307 835	208 933 786
Djibouti	2 565 751	350 000	2 915 751	3 141 379	375 000	3 516 379	3 270 011
Érythrée	4 357 237	0	4 357 237	3 952 118	0	3 952 118	3 198 861
Éthiopie	14 835 859	6 389 549	21 225 408	18 393 089	7 463 710	25 856 799	18 523 406
Kenya ²	32 338 766	5 960 554	38 299 320	41 480 297	3 516 500	44 996 797	49 153 958
Ouganda	17 949 014	13 519 962	31 468 976	16 851 084	0	16 851 084	16 147 083
Somalie	6 103 812	10 934 895	17 038 707	6 948 071	10 293 331	17 241 402	9 448 071
Soudan	13 676 273	60 205 082	73 881 355	18 618 769	0	18 618 769	19 094 919
Activités régionales ³	6 008 000	0	6 008 000	2 350 000	0	2 350 000	12 400 000
Sous-total - Afrique orientale et Corne de l'Afrique	97 834 712	97 360 042	195 194 754	111 734 807	21 648 541	133 383 348	131 236 309
Bénin	1 991 092	0	1 991 092	1 452 423	0	1 452 423	838 010
Côte d'Ivoire	7 013 640	2 349 737	9 363 377	7 241 611	0	7 241 611	5 891 612
Gambie	0	0	0	71 237	0	71 237	71 237
Ghana	9 642 754	0	9 642 754	6 137 528	0	6 137 528	5 032 326
Guinée	9 559 914	0	9 559 914	7 009 896	0	7 009 896	4 690 268
Libéria	32 265 201	11 023 119	43 288 320	20 627 460	0	20 627 460	5 415 452
Mali	0	0	0	96 253	0	96 253	96 253
Nigéria	2 983 129	0	2 983 129	2 866 236	0	2 866 236	2 466 235
Sénégal ⁴	2 007 213	384 807	2 392 020	6 504 729	1 075 123	7 579 852	6 190 646
Sierra Leone	11 971 696	0	11 971 696	6 575 657	0	6 575 657	4 000 742
Togo	252 774	0	252 774	461 138	0	461 138	461 138
Activités régionales ⁵	6 253 013	0	6 253 013	6 452 060	0	6 452 060	13 197 248
Sous-total - Afrique occidentale	83 940 426	13 757 663	97 698 089	65 496 228	1 075 123	66 571 351	48 351 167
Afrique du Sud	6 725 028	0	6 725 028	7 127 158	0	7 127 158	7 256 462
Angola	14 836 616	0	14 836 616	4 632 000	0	4 632 000	3 778 583
Botswana	2 396 276	0	2 396 276	2 469 909	0	2 469 909	1 309 967
Malawi	2 557 089	0	2 557 089	2 693 492	0	2 693 492	2 233 659
Mozambique	2 589 488	0	2 589 488	2 521 686	0	2 521 686	1 991 318
Namibie	2 364 818	0	2 364 818	2 556 195	0	2 556 195	1 896 783
Zambie	9 794 885	1 100 000	10 894 885	8 835 503	0	8 835 503	5 434 198
Zimbabwe	2 120 621	0	2 120 621	2 109 371	0	2 109 371	2 109 371
Activités régionales ⁶	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	4 300 000
Sous-total - Afrique australe	45 384 821	1 100 000	46 484 821	34 945 314	0	34 945 314	30 310 341
Total - Afrique	381 174 705	181 920 492	563 095 197	400 484 184	22 723 664	423 207 848	418 831 603

¹ Inclut l'assistance aux réfugiés dans la région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs, telle que la réinstallation, le rapatriement, l'assistance sous forme de soins et d'entretien, ainsi que les coûts d'appui pour les VNU et les consultants, et les coûts des avions légers.

² Inclut le Centre d'appui régional à Nairobi.

³ Inclut les activités pour le rapatriement individuel, la malnutrition et la malaria.

⁴ Inclut les coûts de 2008 et 2009 pour les fonctions d'appui régional en Afrique occidentale et Afrique centrale qui étaient précédemment rapportés sous le Centre d'appui régional au Ghana.

⁵ Inclut l'assistance sous forme de soins et d'entretien, le rapatriement librement consenti, l'intégration locale et l'assistance à la réinstallation des réfugiés urbains au Bénin et au Sénégal.

⁶ Inclut la consolidation des systèmes d'enregistrement, la délivrance de pièces d'identité et la détermination du status de réfugié en Afrique australe, le rapatriement individuel des réfugiés, la réinstallation des réfugiés, ainsi que les activités liées aux relations extérieures.

Note: le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.